Pfizer accusé de « jeter le discrédit » sur l’industrie pharmaceutique après les publications Covid sur les réseaux sociaux

écrit par Monique B | 8 avril 2024

Pfizer accusé de « jeter le discrédit » sur l'industrie pharmaceutique après les publications de Covid sur les réseaux sociaux - conséquences
© Pixabay, France-Soir

Pfizer accusé de « jeter le discrédit » sur l'industrie pharmaceutique après les publications de Covid sur les réseaux sociaux - conséquences
© Pixabay, France-Soir

Aux Etats-Unis, la FDA (Federal Drug Administration) a signé un **accord transactionnel sur l'ivermectine**. La FDA devra supprimer tous ses posts et directives incitant à arrêter la prescription d'ivermectine pour prévenir et traiter la Covid-10. En Allemagne, Multipola Magazine a fait de nombreuses **révélations** sur la gestion de la pandémie, c'**est au tour du Royaume-Uni de s'illustrer une nouvelle fois dans la controverse autour des vaccins.**

C'est donc après de nombreux articles sur les risques non estimés associés avec les vaccins à ARNm, que **l'organisme de surveillance britannique accuse Pfizer de « *jeter le discrédit* »** sur l'industrie. En effet, elle estime que l'entreprise a « ***enfreint le code réglementaire à cinq reprises***, *notamment en faisant la promotion de médicaments sans licence* » rapporte un article du Telegraph ce 6 avril 2024. Pfizer est donc accusé par le régulateur britannique de « *jeter le discrédit* » sur l'industrie après que ses hauts dirigeants ont utilisé les médias sociaux pour promouvoir un vaccin covid « sans licence ».
La décision a été prise par l'organisme de surveillance

pharmaceutique (Prescription Medicines Code of Practice Authority (PMCPA)) et concerne une plainte au sujet d'un message publié sur X, en novembre 2020, par des cadres supérieurs de Pfizer. Ces derniers auraient fait un usage abusif des médias sociaux pour promouvoir de manière trompeuse et illégale le vaccin Pfizer.
En 2020, le Dr Berkeley Philips, directeur médical de Pfizer UK avait partagé un message sur X d'un employé de Pfizer aux États-Unis qui disait : « *Notre candidat vaccin est efficace à 95 % pour prévenir le covid-19 et à 94 % chez les personnes de plus de 65 ans. Nous déposerons toutes nos données auprès des autorités sanitaires dans quelques jours. Merci à tous les volontaires de notre essai et à tous ceux qui luttent sans relâche contre cette pandémie ».* Quatre autres employés de Pfizer, dont un à un poste élevé, ont publié le même message.

Le régulateur a ajouté que la « *publication sur les réseaux sociaux avait entraîné la diffusion proactive d'un « médicament sans licence sur Twitter auprès des professions de santé et des membres du public au Royaume-Uni* ».

D'après le Telegraph, la société Pfizer, à travers un porte-parole, a déclaré « *reconnaître et accepter pleinement les problèmes mis en évidence par cette décision de la PMCPA* » et en est « *profondément désolé* ». L'article omet de rappeler que Pfizer a fait des milliards de profits suite à la commercialisation de ce médicament, les investisseurs n'ont pas encore déclaré être désolés ! Cependant, Pfizer va plus loin en expliquant que « *Pfizer UK a une politique complète sur l'utilisation personnelle des médias sociaux en relation avec les activités de Pfizer qui interdit aux collègues d'interagir avec les médias sociaux liés aux médicaments et aux vaccins de Pfizer – soutenue par des séances d'information et des formations pour le personnel*. » Cette déclaration sera donc à mettre en perspective pour évaluer comment des salariés, incités ou pas à la performance de

l'entreprise, ont enfreint les limites de la normalité et de la sécurité de communication sur les réseaux sociaux.
Pfizer a aussi ajouté « *L'utilisation personnelle des médias sociaux par les employés de l'industrie pharmaceutique britannique dans le cadre des activités de l'entreprise constitue un défi pour les sociétés pharmaceutiques, dans lequel nous continuons de prendre toutes les mesures appropriées que l'on peut raisonnablement attendre d'une société pharmaceutique*. »
Une autre manière de dire après coup, **nous sommes désolés**, nous allons **faire une enquête et modifier nos pratiques**.
N'est-il pas de bonne pratique éthique et médicale de « **prévenir plutôt que de guérir** » ?
Pfizer a déjà été épinglé à de nombreuses reprises par les régulateurs – Peut-on vraiment dire que cette communication est « accidentelle et involontaire » ?

Pfizer est épinglé **six fois par le régulateur** pour la simple promotion du vaccin Covid-19. En novembre 2022, l'organisme de surveillance avait conclu que le directeur général de Pfizer avait fait des déclarations « trompeuses » sur les vaccins pour enfants.
Suite à une plainte du groupe UsForThem, la PMCPA a donc estimé que Pfizer **avait induit le public en erreur**, **formulé des allégations non fondées et omis de présenter les informations de manière équilibrée**. Le directeur des affaires juridiques de UsForThem, Ben Kingsley s'est étonné de « *constater combien de fois les hauts dirigeants de Pfizer ont été reconnus coupables d'infractions réglementaires graves – dans ce cas, y compris l'infraction la plus grave de toutes en vertu du Code de bonnes pratiques du Royaume-Uni.* »
Dans une tentative de minimiser la situation, le Dr Phillips, directeur médical de Pfizer au Royaume-Uni, a déclaré que sa publication était « ***accidentelle et non intentionnelle*** ». politique et le code de bonnes pratiques de l'industrie lors de l'utilisation de leurs médias sociaux personnels.

Pfizer a dû payer 34 800 livres sterling d'amendes. Kingsley ajoute :
« , les conséquences pour Pfizer et les individus concernés restent dérisoires. Ce système de régulation désespéré pour une industrie de la vie et de la mort qui pèse plusieurs milliards de dollars est devenu une imposture, qui a cruellement besoin d'être réformé. »
En outre, la décision de la PMCPA fait état que les communications visées contenait des informations « *limitées* » sur l'efficacité du vaccin, aucune information sur la sécurité et aucune référence à des événements indésirables.
Les sanctions visant les laboratoires sont donc dérisoires quand ces derniers enfreignent les règles de bonnes pratiques puisque les amendes sont très faibles et même si les décisions sont annoncées dans la presse médicale, pharmaceutique, cela n'a que peu d'impact sur le grand public. Les bénéfices aux labos, les risques aux patients

Les régulateurs français avaient les moyens de savoir ayant été alertés

« ***Efficacité des vaccins, tout est une question de présentation*** » avait écrit France-Soir en mai 2021. Cette présentation trompeuse avait donc été expliquée dans un article de 2021. Une telle communication peut ainsi influencer les personnes **à aller se faire vacciner**, contribuant ainsi à biaiser le consentement libre et éclairé.
Dès 2020, le professeur Montagnier avait lancé l'alerte avec une étude qui démontrait que le virus était d'origine fabriquée avant d'évoquer « une erreur stratégique qui impacte l'avenir de l'humanité ». Il déclarait : « *il faut abandonner, et refuser la vaccination obligatoire, notamment des personnels médicaux déjà bien informés des effets secondaires des vaccins actuels* ».
Et le Pr Montagnier, prix Nobel de médecine, allait plus loin en demandant aux autorités d'utiliser les traitements

précoces : « *Le **traitement précoce** de l'infection par **ivermectine et antibiotique bactérien, car** il existe un cofacteur bactérien amplifiant les effets du virus* ».

En 2022, un rapport montrait les limites importantes des études liées au vaccin Pfizer. La biostatisticienne Christine Cotton concluait qu' « *il fallait suspendre de manière immédiate le vaccin Pfizer* », le gouvernement n'ayant pas respecté le principe de précaution. De plus, le 9 juin 2022, le rapport provisoire de l'OPECST démontrait l'existence des effets secondaires après auditions de nombreux experts.

L'association BonSens.org, ainsi que d'autres, ont porté de nombreuses plaintes sur la non-transparence des contrats des vaccins ainsi que l'opacité sur les chiffres des effets secondaires ou encore les décès toutes causes avec statut vaccinal. Ces **données sont toujours demandées**, sans succès ni date d'audience, par le Pr Laurent Toubiana.

Une publication scientifique, de mars 2024, sur 30423 patients soignés à l'IHU méditerranée, conclut à l'inefficacité du vaccin covid-19 et à un effet aggravant de la vaccination sur la maladie dans de nombreux cas. Elle vient compléter une étude démontrant l'efficacité incontestée des traitements précoces.

Il est important de rappeler que les vaccins covid-19 devaient remplir 4 conditions pour être approuvés : la preuve **d'une affection grave ou mettant la vie en danger,** la preuve **d'efficacité,** une analyse **risques-avantages satisfaisante** (preuve de sécurité) et le **manque d'alternatives** (Il n'y a pas d'alternative adéquate, approuvée et disponible au produit). Les régulateurs,

autorités devront sans nul doute se poser la question rapidement du risque encouru par les patients atteints de Covid-19 dont la mortalité est très faible hormis pour certains types de patients, de la preuve d'efficacité du vaccin (efficacité de plus en plus contestable et contestée à travers des études et procédures juridiques), de risques importants avec des effets secondaires déclarés sans précédent. Enfin, les traitements précoces, comme l'ivermectine, l'azithromycine, l'hydroxychloroquine sont **démontrés efficaces dans de nombreuses études**, malgré le fait que certains experts s'opposent sur cela en invoquant un « consensus médical ».

Les données observationnelles devront être regardées, notamment celles qui comparaient l'état du Para au Brésil avec 296 décès covid par millions d'habitants en ayant systématisé les traitements précoces, ce qui est 5,5 fois mois que l'état voisin d'Amazonie (1645 décès par millions d'habitants).
La digue de la désinformation à ce sujet est de plus en plus ténue.

Au niveau européen, un horizon de plus en plus obscur pour von der Leyen

Le Belge Frédéric Baldan a déposé plainte contre Ursula von der Leyen au sujet des contrats des vaccins et des communications par SMS entre von der Leyen et Albert Bourla, PDG de Pfizer. Une information exclusive de France-Soir, relayée par la suite par Politico et de nombreux médias, dévoilait que la Pologne et la Hongrie s'étaient joints à cette plainte. Cependant, les médias relaient toujours des informations incomplètes et biaisées visant probablement à minimiser le rôle de von der Leyen au même titre que le Dr Philips déclarait sa communication accidentelle et non intentionnelle ! La levée de la transparence sur ces éléments de négociations demeure un prérequis pour restaurer la confiance.
En Australie, lors de la Commission Royale d'enquête covid, le Dr Brighthope a déclaré à propos du vaccin : « *Cela*

n’aurait jamais dû être injecté à un seul être humain… Cela ne restera jamais dans le muscle, contrairement à ce que l’on nous avait promis. Ça se déplace dans tout le corps. Ça se propage dans le cerveau, le cœur, les vaisseaux sanguins, les testicules et les ovaires. C’est la raison pour laquelle nous voyons tant de personnes souffrir d’effets indésirables graves ».
Des régulateurs britanniques qui épinglent Pfizer et ses dirigeants, la présidente de la Commission objet de plusieurs plaintes, des patients aux effets secondaires de plus en plus nombreux, il semblerait que la lumière soit au bout du tunnel.

https://www.francesoir.fr/societe-sante/pfizer-accuse-de-jeter-le-discredit-sur-l-industrie-pharmaceutique-apres-les